

Barrage du Tarn, ferme des mille vaches: de nouveaux conflits pour le développement durable

PAR JADE LINDGAARD

ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2014



Deux conflits agitent le monde agricole autour d'enjeux décisifs pour son avenir : peut-on compenser la destruction de sites naturels ravagés par un barrage? Comment gagner la bataille de l'eau dans l'agriculture alors que se dérègle le climat ? L'avenir des paysans est-il industriel, avec des fermes géantes vouées à l'agrobusiness? Le gouvernement ne répond à aucune de ces questions vitales.

Deux conflits ruraux d'un nouveau type focalisent énergies militantes et attention médiatique: la défense de la zone humide du Testet contre le projet de barrage de Sivens, dans le Tarn ; l'opposition à la création d'une ferme de mille vaches dans la Somme. Ces deux territoires sont heurtés de plein fouet par les bouleversements en cours du monde agricole. Longtemps oublié des discussions institutionnelles

sur le développement durable et la croissance verte, l'avenir de l'agriculture française se retrouve au cœur de deux importantes batailles écologistes.



Blog d'opposants : « Tant qu'il y aura des bouilles ».

Depuis des mois, **les opposants au projet de barrage de Sivens dans le Tarn** dénoncent la destruction annoncée de la zone humide du Testet sur 12 hectares, havre de 82 espèces animales protégées et se situant en partie sur une zone naturelle d'intérêt écologique (ZNIEFF). Jusqu'ici, le conseil général et le la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG), le maître d'ouvrage, poursuivent leur projet de barrage-réservoir de 1,5 million de mètres cubes d'eau, estimé à près de 8 millions d'euros.

Une dizaine d'hectares d'arbres ont déjà été défrichés par les donneurs d'ordre. La justice vient de rejeter deux recours déposés par France nature environnement (FNE). La mobilisation militante a grandi depuis la création en 2011 du collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet. La forêt de Sivens, aujourd'hui en partie déboisée, est occupée depuis des mois par des activistes, certains perchés dans les arbres pour empêcher qu'ils ne soient abattus. D'autres s'enterrent jusqu'au cou dans le sol, d'autres encore sont en grève de la faim. Des occupations (des fermes, un lycée à Gaillac, devant le conseil général à Albi...) s'organisent. Même le Groland s'est invité au Testet et y a créé « *GroZAD* ».

Dans le sillage de la lutte contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, ils ont déclaré le Testet en « *ZAD* », une « *zone à défendre* » contre les engins de chantier et les aménageurs. Depuis le début du mois, les affrontements ont été rudes. Comme dans le bocage

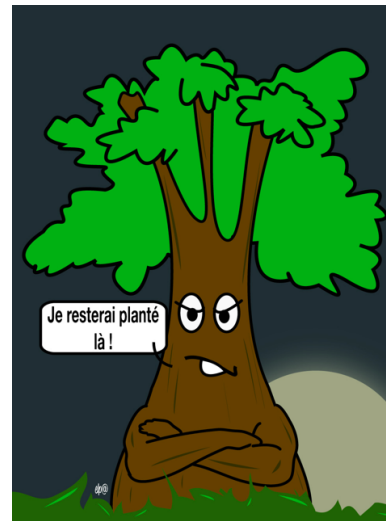
nantais, les forces de l'ordre n'ont pas lésiné sur l'usage de bombes lacrymogènes. « *Mais, armée et globalisation* », a dénoncé l'économiste et militante d'Attac Geneviève Azam dans une tribune.

Pour le **conseil général du Tarn**, la retenue de Sivens est rendue indispensable par « *l'état critique chronique de la rivière du Tescou, en terme d'étiage et par les besoins d'une activité agricole raisonnée* ». L'exécutif départemental dénonce les « *quasi commandos* » des opposants, essentiellement composés de non-riverains, critères apparemment d'illégitimité politique. Ségolène Royal a nommé **une mission d'expertise** et annonce vouloir « *concilier la sécurisation d'une activité agricole raisonnée et la préservation de la ressource aquatique et des milieux naturels* ».

Sur mediapart.fr, une vidéo est disponible à cet endroit.

Contre le projet de barrage, ses détracteurs mettent en avant son coût (8,4 millions d'euros), l'ancienneté de ce projet (près de 35 ans), les failles de l'enquête publique et la non-prise en compte de plusieurs expertises, scientifiques et des services de l'État chargés de l'eau, le mépris pour la faune et la flore condamnées par la submersion, l'ignorance de la valeur des zones humides. À cela s'ajoute un conflit d'intérêts latent : les études préliminaires ont été réalisées en 2001 par la société CACG, qui est devenue aujourd'hui maître d'ouvrage. Face à ces critiques, la puissance publique se retranche derrière le respect des procédures réglementaires, comme à Notre-Dame-des-Landes.

• L'illusion de la compensation



Tantqu'ilyauradesbouilles.wordpress.com

Un autre enjeu majeur de ce conflit est jusqu'ici plutôt passé inaperçu : la mise en cause des méthodes de compensation de la destruction annoncée de la zone humide, composée d'aulnes, de saules, de frênes et de prairies permanentes naturelles. Pour le conseil général et la préfecture, la destruction de la zone humide du Testet serait compensée par la réhabilitation de zones humides ailleurs, réparties en neuf parcelles discontinues : 20 hectares doivent être recréés en amont de la retenue.

Ces mesures compensatoires présentent « *un caractère hypothétique, voire inadéquat* », notamment sur la restauration des caractéristiques des parcelles destinées à disparaître sous les eaux, signale le **Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)** en décembre 2012. Il constate « *une analyse bénéfices-risques défavorable pour le patrimoine naturel, notamment du fait de l'altération prévisible du bon état écologique actuel du Tescou (la rivière qui doit être équipée du fameux barrage, ndlr)* » et de l'ennui « *impossible à compenser d'une partie notable de la seule zone humide majeure de la vallée* ».

« *Il est rarement possible de compenser à l'identique, et plus généralement, de penser l'équivalence entre des destructions de surfaces naturelles et la recréation d'espaces naturalisés* », analysent les auteurs du livre *Économie et biodiversité* (voir l'onglet Prolonger), pour qui « *le principe de la compensation écologique*

repose sur l'illusion que l'ingénierie écologique et la toute-puissance de la technologie sont capables de restaurer la nature de façon équivalente. C'est pourtant loin d'être toujours le cas ».

• La bataille de l'eau et du climat

Le rapport sur « Le climat de la France au XXI^e siècle », sous la direction du climatologue Jean Jouzel, prévoit une augmentation des épisodes de sécheresse dans une large partie du sud du pays d'ici la fin du siècle. Le monde agricole y sera vulnérable, et en particulier en Midi-Pyrénées. Apprendre à s'adapter au manque structurel d'eau, de façon récurrente, va devenir un enjeu vital pour les paysans du Tarn.

Et pourtant, avec le barrage de Sivens, les pouvoirs publics poursuivent une politique d'équipement envisagée sous l'angle d'un approvisionnement toujours croissant, et non d'investissement pour réduire les besoins. Comme si à leurs yeux le dérèglement climatique n'existait toujours pas. C'est l'autre bataille cachée du barrage de Sivens. « *L'enjeu majeur de ce projet est de renforcer l'irrigation des terres agricoles (maïs et oléo-protéagineux, voire abreuvement de bétail)*, analyse le **Conseil national de la protection de la nature (CNP)** en avril 2013, *l'enjeu d'intérêt public majeur est évoqué sous l'angle des besoins en eau, mais aucune mesure d'économie de l'usage de l'eau n'est indiquée dans le dossier pour y parvenir.* » En conséquence, il a accordé un avis défavorable au projet.



La zone humide, après déboisement (DR).

Il faut fouiller dans les documents de l'enquête publique pour cerner l'ampleur du problème : près de 68% du volume total du futur barrage doit servir à l'irrigation. Les exploitations concernées ne sont pas forcément gigantesques, la surface agricole utile ne

dépasse pas 60 hectares en moyenne, précise le conseil général. Mais sans stratégie concrète d'adaptation au changement climatique, elles risquent de pomper de plus en plus d'eau pour se maintenir. Les calculs de débit et les besoins en eau n'ont pas été actualisés depuis 2009, déplore le CNPN.

Dans ces conditions, c'est tout le projet du barrage de Sivens qui entre en contradiction avec les objectifs de transition énergétique et écologique affichés par le gouvernement, à quelques jours de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi de Ségolène Royal. Pourtant, ministres de l'écologie et de l'agriculture se font discrets sur le sujet.

• Le spectre de l'industrialisation de l'agriculture

C'est un autre conflit qui se déroule sur les terres picardes de **la ferme des mille vaches** : comment éviter que la transition énergétique ne serve l'agrobusiness au détriment des petits paysans, et n'accélère l'industrialisation du monde agricole ? L'exploitation agricole que le groupe de BTP Ramery développe aujourd'hui dans la Somme pourrait à terme abriter mille têtes de bétail, d'où le surnom d'« usine » des mille vaches dont l'association locale d'opposants Novissen affuble le projet.

En réalité, la préfecture a pour l'instant plafonné l'activité de l'exploitation à 500 vaches (même si son permis de construire permet d'en élever le double). Cette mégaferme doit comporter une unité de méthanisation, pour valoriser le lisier des bêtes en électricité. D'abord prévu pour atteindre 1,3 mégawatt (MW), ce qui en aurait fait le plus gros méthaniseur jamais construit en France, il vient d'être limité à 0,6 MW. Selon ce système, le gaz issu de la fermentation est récupéré pour produire de l'électricité. Les résidus

de ce processus de fabrication (le « digestat ») peuvent à leur tour être utilisés comme engrais pour fertiliser les champs.



Vue générale du projet de « ferme des mille vaches » (Novissen).

Cette énergie produite à partir de biogaz est considérée comme renouvelable. Elle bénéficie du soutien de l'État : en mars dernier, le gouvernement a annoncé une hausse des tarifs d'achat de l'électricité, adossée à une modification des primes afin d'encourager ce procédé. La France compte aujourd'hui une centaine d'unités de méthanisation de ce type.

Des fermes vont-elles voir le jour dans le seul but de produire de l'énergie ? C'est ce que craint la Confédération paysanne : la transformation de l'élevage en « sous-produit » de la méthanisation, et la capture de terres nourricières par des cultures à vocation énergétique, comme cela s'est produit pour les agrocarburants. Autre effet pervers pointé : grâce à la vente d'électricité, un producteur de lait pourrait réduire ses marges et commercialiser son lait moins cher, alourdissant ainsi la pression sur les petits éleveurs.

Comme pour la zone humide du Testet, la mobilisation militante a crû depuis un an, à Drucat, près d'Abbeville, portée par la Confédération paysanne. Cette semaine, des militants ont bloqué le site, après

avoir découvert que 150 vaches y étaient acheminées dans le plus grand secret et sous escorte policière. Le ministre de l'agriculture, Stéphane Le Foll, a déclaré sur RTL qu'il n'avait « pas soutenu » le projet, selon lui « contraire » à la vision portée par la loi d'avenir de l'agriculture adoptée récemment. Sans rien enclencher pour autant pour l'empêcher, car il « respecte les règles ». En mai, cinq militants du syndicat paysan ont été placés en garde à vue pour dégradation, vol et recel aggravé. Le conseiller agriculture de François Hollande, Philippe Vinçon, a été retenu plusieurs heures. Neuf militants de la Confédération paysanne passent en procès pour ces faits le 28 octobre.

[[lire_aussi]]

Un troisième conflit, moins médiatique, génère lui aussi une mobilisation notable : le groupe Auchan veut développer un énorme complexe de loisirs, commerces, tourisme sur 80 hectares dans le Val-d'Oise, dans le triangle de Gonesse, près de l'aéroport de Roissy. Clou du projet Europa City : une piste de ski. Il doit s'étendre sur des terres agricoles. Ses opposants organisent ce week-end, les 20 et 21 septembre, un rassemblement pour célébrer les alternatives au gigantisme de cette industrie du loisir et de la consommation : **Alternatiba**, « *le village des alternatives* ».

Barrage de Sivens, ferme des mille vaches, Europa City : ces trois conflits sont symptomatiques des tensions et contradictions qui traversent le monde agricole. Comment le gouvernement compte-t-il y répondre, en défendant quel modèle d'activité dans les campagnes ? C'est le grand brouillard.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 32 137,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 32 137,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.